



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Une aide de 25 francs pour acheter des masques

**PANDÉMIE** Le canton du Valais a décidé d'accorder un montant de 25 francs à tous les bénéficiaires d'aide sociale âgés de plus de 12 ans pour les aider à acheter deux masques en tissu réutilisables.

PAR [PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH](mailto:PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH)



En Valais, les masques destinés à faire barrage au coronavirus ne manquent pas. Réutilisables ou pas! La preuve à la droguerie L'Alchimiste de Martigny, gérée par Béatrice Kuonen. SACHA BITTEL



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

La décision du Conseil fédéral de rendre le port du masque obligatoire dans les transports publics risque de plonger un peu plus dans la précarité des centaines de Valaisans. «Cette obligation a des répercussions significatives sur les budgets des bénéficiaires d'aide sociale», concède Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.



**L'obligation de porter un masque a des répercussions significatives sur les budgets des bénéficiaires d'aide sociale.**

ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN  
CHEFFE DU DÉPARTEMENT  
DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA CULTURE

### Une aide, une seule!

Fort de ce constat et sur la base des recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, le canton a décidé d'accorder un montant de 25 francs à tous

les bénéficiaires d'aide sociale âgés de plus de 12 ans à titre de prestation circonstancielle pour l'achat de masques. «Versé une seule fois, ce montant a été déterminé sur la base d'un achat de deux masques réutilisables en tissu, leur prix pouvant certes varier entre les commerces et selon l'évolution de l'offre et de la demande.»

Notre canton répond ainsi à un souci de la Conférence suisse des institutions d'action sociale. Selon la CSIAS, il apparaît en effet évident que les personnes dépendantes de l'aide sociale ou toute personne vulnérable et dans le besoin, qui doit par exemple se rendre à des programmes d'intégration professionnelle ou à des rendez-vous médicaux, doit pouvoir le faire sans s'acquitter du prix des masques.

### Un surcoût de 160 francs par famille

Le Conseil suisse des aînés (CSA) partage les mêmes préoccupations. Il est intervenu auprès de la Confédération pour solliciter une aide étatique car il redoute que les frais engendrés par l'achat de

paquets de masques à usage unique précipitent dans une misère encore plus noire des retraités financièrement à la limite, dont 20% seraient déjà en situation de précarité. Selon le CSA, les frais mensuels de masques peuvent se situer entre 60 francs pour une personne seule et 160 francs pour une famille. «Des montants significatifs pour les individus déjà en difficulté.»

Nombre de communes ont d'ores et déjà entendu ces inquiétudes. Dès ce mois de juillet, la ville de Zurich accorde ainsi la gratuité des masques à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Des cantons ont aussi pris les devants. C'est le cas du Jura, qui, après avoir imposé le port du masque dans tous ses commerces, a décidé d'accorder la gratuité des masques à toute personne ayant droit à une réduction des primes d'assurance maladie. Le canton de Berne, lui, a opté pour un autre type d'aide en offrant dix masques gratuits par habitant et par commune. Ce qui représente 10 millions de pièces au total distribuées ces trois dernières semaines.